A.N.Q.A.E.V

www.anqaev.fr

Avril 2025 **N° 2025 – 03**

Sommaire **:** ***Le Festival des sciences « Océan », les 3 et 4 mai à Nice ; Nice et la Corsica Ferries (encore et toujours) ; Nice, une histoire de tortue marine sauvée et des espèces menacées en Méditerranée ; La 3e Conférence des Nations Unies sur l'Océan à Nice et l'aire maritime protégée prévue ; La 3e Conférence des Nations Unies sur l'Océan : les zones protégées et interdites.***

La 3e Conférence des Nations Unies sur l'Océan, qui se déroulera à Nice, occupe déjà les terrains scientifiques, médiatiques et administratifs, d'où les sujets abordés dans cette Brève de Lympia.

Le Festival des sciences « Océan », les 3 et 4 mai à Nice

Les samedi 3 et dimanche 4 mai, l'Université Côte d'Azur organise un ***Festival des sciences ''Océan''***, jardin Albert 1er de 10h à 18h.

Ce festival est lié à la 3e Conférence des Nations Unies sur l'Océan.

Des chercheurs animeront des stands et recevront le public.

Le 3 mai, de 10h à 18h, Daniel Moatti, le président de l'ANQAEV et Roger Ségur animeront un stand dans l'une des tentes face à la grande tente centrale. Conférences sur la montée de la mer, sur la pollution émise par les navires et ateliers pratiques seront au goût du jour. Vous serez accueillis par Alex, Hugo, Massinissa, Mehdi, Tom et Yacine du master Distic du laboratoire SIC.Lab Méditerranée de l'Université Côte d'Azur.
Le 4 mai, de 17h à 18h, Marcin Sobieszczanski présentera son film, "***L'espace maritime dans le cinéma immersif***", réalisé avec l'aide des étudiants du Master Média-Design.

Les entrées sont libres et gratuites.

A.N.Q.A.E.V

www.anqaev.fr

Nice et la Corsica Ferries (encore et toujours)

Le 18 avril, un des navires de la Corsica Ferries a effectué une escale à Nice. Escale fumante comme bien trop souvent dans notre port… Une nouvelle fois, de nombreux adhérents excédés nous ont durement interpelés.

Voici, ci-dessous un exemple :

Envoyé : *19 avril 2025 à 13:56*
de : *XXXXX.XXXXX@hotmail.fr*
à : *XXXXX.XXXXX @gmail.com ; contact@anqaev.fr*
Objet : *Re : Le Corsica vendredi 18 Avril au port de Nice !*

Bonjour xxxxx, bonjour à tous,
D'après ce que j'avais retenu de notre assemblée générale en début d'année, les rafiots de la «Corsica Fumerie» ne devraient pas être autorisés à « desservir « (comme le mot est bien choisi, surtout dans son sens figuré...C'est un aveu !) les quais du port de Nice au nez et à la barbe du beau monde invité à la conférence sur les océans...
Ils iront polluer ailleurs à Toulon, Marseille, Savonna, un beau geste de générosité des organisateurs niçois.
On peut aussi y voir une belle démonstration d'autorité et d'élan écologique des autorités locales .... Pour 3 ou 4 jours seulement, « faut pas rêver, non plus !! .... »
Cela revient à mettre la poussière (les particules fines) sous le tapis, un acte politique fort.
Pour l'anecdote en ce moment la «Corsica Fumerie» fait diffuser des spots publicitaires pour la future saison que je vous conseille de visualiser avec attention.
*Tout y est jaune sans fumées * et avec des prix honteusement bas à la hauteur du rabais qui est fait sur le coût écologique, social des personnels employés, des matériels utilisés.*
** Sur la toile, les vidéographies officielles de la compagnie ne cadre pas ou masque la fumée, systématiquement.*
Cordialement
xxxxxxx

Photographie du 25 octobre 2024 – D. Moatti

.

www.anqaev.fr

Face à ce dépit, à cette colère collective et aux atermoiements de la Corsica Ferries qui devait nous recevoir depuis plus d'une année, le bureau de l'ANQAEV, unanime, a décidé de solliciter le Maire de Nice et Président de la Métropole Nice Côte d'Azur qui est propriétaire du port de Nice.

Monsieur le Maire de Nice,
Monsieur le Conseiller et Monsieur le Directeur du port de Nice
A la veille de ce week-end pascal, les dirigeants de l'ANQAEV ont reçu plusieurs mails rageurs d'adhérents résidant sur le port de Nice à l'encontre du retour très enfumé des navires jaunes de la Corsica Ferries (voir par exemple le message joint ci-dessous). Cette apparente colère semble impuissante et, pourtant, des déboires judiciaires commencent à peser sur la Corsica Ferries.
* Ces mails sont tous accompagnés de photographies du navire de la Corsica Ferries ayant, très récemment, fait escale dans notre port. Comme d'habitude, ce navire a fumé tant et plus vomissant un large panache noir. Evidemment, la crainte d'un nouvel été sous les fumées des Corsica Ferries génère cette colère auquel s'ajoute un sentiment d'abandon de la part des responsables administratifs et politiques alors que les tambours médiatiques de "**la 3e conférence mondiale sur l'Océan**" commencent à battre au rythme des annonces. D'ailleurs notre association participera à cette conférence sous la forme d'une présence le 11 juin à bord du Catamaran le Mayba II avec de nombreuses autres associations et une quarantaine de journalistes. Ce qui irrite nos adhérents, c'est que durant la présence des chefs d'Etat et des conseillers de toutes sortes, les navires de la Corsica Ferries seront interdits d'escales dans le port de Nice. De la sorte, ces panaches noirs seront invisibles durant quelques jours, mais reviendront en force après la mi-juin. Cet effacement provisoire attriste et provoque car il masque la triste réalité aux chefs d'Etat et responsables internationaux présents durant la **3e conférence mondiale sur l'Océan** (ONU-UNOC).
* Pourtant, la Corsica Ferries n'est plus juridiquement en position de force. Certes, le Conseil d'Etat et la Cour de Justice de l'Union Européenne ont imposé, dans un premier temps, que la Corsica Ferries bénéficie de la Délégation de Service Public entre la Corse et la métropole. La Collectivité Territoriale Corse a été obligée, aidée par l'Etat, de verser en 2021, 89 millions d'euros puis, ultérieurement, 5 millions de plus. Toutefois, la Corsica Ferries, depuis la fin 2022, accumule des déboires judiciaires. En effet, **le Conseil d'Etat a approuvé la Collectivité Territoriale Corse, par l'arrêt : 466415 du 25 novembre 2022, qui déboute la Corsica Ferries de sa requête relative à la délégation de service public entre la Corse et la métropole pour la période 2023/2030**.
Très récemment, le **Tribunal Administratif de Bastia, par décision n° 1901590 du 29 octobre 2024, rejetait une requête de la Corsica Ferries contre une attribution de Délégation de Service Public (DPS) à la Corsica Linea entre Marseille, d'une part, Ajaccio, Bastia et l'Île-Rousse, d'autre part, entre 2019 et 2020**. Le juge administratif a donné raison à la Collectivité Territoriale Corse qui estimait que le dossier de candidature à la DSP déposé par la Corsica Ferries était incomplet. La Corsica Ferries a été condamnée à verser une indemnité tant à la Collectivité Territoriale Corse qu'à la Corsica Linea.
Enfin, la Corsica Ferries dont les navires portent le pavillon italien avec un rattachement administratif au port de Gênes et dont les marins et les membres des équipages ne bénéficient pas de la protection du code du travail français, quitte les "**Armateurs de France**". Cette rupture éclaire des pratiques qui permettent le bas prix de traversées aux dépens de marins et des riverains des ports les recevant car les riverains, en particulier, ceux du port de Nice ne veulent plus respirer l'air pollué par les émanations toxiques de ces navires jaunes qui empoisonnent l'atmosphère (Thibaud Teillard dans Le Marin du 2 avril 2025).
Tout arrive et peut-être que nous bénéficierons l'été prochain des navires de la Méridionale. C'est une demande de l'ANQAEV qui date de mars 2019. Je reprends la Brève de Lympia de l'époque :
"Le mardi 12 mars, j'ai assisté à la pose d'un des trois filtres à particules prévus sur le Piana. Le filtre à particules n'est pas un scrubber. Le scrubber est basé sur la diffusion de gouttelettes d'eau de mer dans la cheminée et le recueillement de ces eaux usées. Dans un système de scrubber ouvert, cette eau souillée par les suies, les oxydes et les particules est rejetée en mer, donc c'est un déplacement de la pollution de l'air vers la mer... Les résidus et les suies peuvent être traités à terre, mais actuellement les filières de nettoiement n'existent pas. Les filtres à particules utilisent une autre technologie à base de bicarbonate de sodium qui est injecté dans le circuit moteur et recueilli dans des filtres. La réduction des oxydes de soufre tombe à moins de 0,1%, les particules ultrafines de 10 et 2,5 microns sont récupérées à 99%, celles de 1 micron et moins sont éliminées à environ 50%. Il me semble que nous ne pouvons pas mettre toutes les compagnies de ferries sur le même plan. La Méridionale investit beaucoup 11 millions et demi d'euros dans le développement durable. C'est remarquable, d'ailleurs la compagnie a obtenu le Trophée de la Charte Bleue en 2013, elle certifiée Afaq/Afnor

Environnement, norme iso 14001 et des palmes du tourisme durable. Certes, la communication autour du thème porteur de la protection de l'environnement existe comme dans toutes les compagnies de ferries, mais les efforts constants et les investissements lourds de cette petite compagnie misant sur l'innovation et des outils technologiques et numériques précurseurs doivent être reconnus et encouragés."
Monsieur le Maire, Messieurs le Conseiller et le Directeur du port, je souhaite que ce courriel faisant suite à ceux que nous recevons, à nos divers rendez-vous annulés par la Corsica Ferries, aux études scientifiques relatives aux conséquences en termes de santé publique de la pollution atmosphérique lourde émise par les navires anciens comme ceux de la Corsica Ferries, permettent une prise de conscience et une nécessaire réaction des responsables politiques et administratifs. Le maire de Nice et président de la Métropole Nice Côte d'Azur a eu le courage et l'intelligence de contraindre les navires de croisière à être plus vertueux. En réussissant à transférer très rapidement la liaison Nice-Corse-Nice de la Corsica Ferries à La Méridionale il renforcerait ces actions menées avec détermination car le problème n'est pas de supprimer cette liaison essentielle à Nice et à la Corse, mais d'obtenir des garanties d'amélioration de la qualité du transport maritime, en particulier sur la protection de l'atmosphère où les investissements de La Méridionale sont fiables et efficaces.
En vous remerciant par avance de votre compréhension et de votre attention, je vous prie d'accepter, Monsieur le Maire, Messieurs le Conseiller et Directeur du port de Nice, mes respectueuses salutations ainsi que celles des membres du bureau de l'ANQAEV.
En vous souhaitant des bonnes fêtes de Pâques,
Pour le bureau - Daniel Moatti, président de l'Anqaev, dernier livre édité, ***Alertes et communications autour de la pollution atmosphérique, 50 ans de surveillance de la qualité de l'air en région Sud***, édition L'Harmattan, 2023

Nice, une histoire de tortue marine sauvée et des espèces menacées en Méditerranée

Nous le savons, les tortues marines sont menacées par les activités humaines. Il y a quelques jours, un habitué des randos-mer allant de la plage de la Réserve au Cap-de-Nice, a trouvé une tortue marine prise dans un filet de pêche abandonné. Désolé, il n'a pas réussi à délivrer ce spécimen imposant. Peu après, deux autres nageurs ont pu sauver l'animal de sa fâcheuse situation. En effet, ces reptiles respirent de l'air et doivent régulièrement remonter à la surface.

Ces animaux à la carapace caractéristique et à la courte queue, les *Chéloniens,* marins ou terrestres vivent sur la Terre depuis 200 millions d'années, ils ont connu et survécu aux dinosaures et, depuis, côtoient les mammifères et les hommes.
En mer, particulièrement en Méditerranée, les espèces de tortues marines, Caouanne -Caretta caretta- et tortue verte -Chelonia mydas-, sont très menacées par les activités humaines. En profondeur, elles confondent les sacs plastiques avec les méduses qu'elles consomment normalement. En surface, les navires et hors-bords avec de grandes vitesses les percutent. En outre, leurs espaces de ponte (les plages) sont de plus en plus colonisées par les humains : ports, constructions immobilières, activités nautiques de toutes sortes. C'est pourquoi depuis 1985, la Convention de Barcelone tente de les protéger, en organisant un suivi scientifique, en créant des sanctuaires et en protégeant les lieux de ponte.
C'est « un plan d'action mis en œuvre sous l'égide des Nations Unies.
https://www.rac-spa.org/sites/default/files/action_plans/p_a_tortues_fr.pdf

A.N.Q.A.E.V

www.anqaev.fr

La 3e Conférence des Nations Unies sur l'Océan à Nice et l'aire maritime protégée prévue

Évidemment, entre l'histoire ci-dessus, qui pour une fois se termine heureusement, la 3e conférence des Nations Unies sur l'Océan et la création d'une aire maritime protégée à Nice, les liens sont évidents. Par exemple, au sein de cette dernière quelques propositions peuvent être faites :

- Interdiction aux navires de commerce, paquebots, cargos, cimentiers et autres, ainsi qu'aux bateaux de plaisance de dépasser 10 nœuds maximum, voire moins (5 nœuds) ;
- Inciter financièrement les pêcheurs à ne plus abandonner des filets de pêche ;
- Renoncer totalement à l'emploi des sacs en plastique ;
- Renforcer les systèmes de dépollution des eaux usées avant leur renvoi en mer et éviter les dysfonctionnements prévisibles de stations d'épuration, comme à Saint Laurent du Var ;.
- Prévoir la récupération des déchets des navires au port afin d'éviter que la mer ne serve de poubelle.

La 3e Conférence des Nations Unies sur l'Océan : les zones protégées et interdites

Le préfet des Alpes maritimes a indiqué lors d'un point « presse » le jeudi 17 avril, les zones maritimes et terrestres qui seront particulièrement protégées, donc interdites à toutes les personnes non accréditées https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Actualites/Sommet-des-Oceans-UNOC/Dispositifs-de-securisation.

En bleu, les zones maritimes, en rouge, les zones terrestres sur Port Lympia, au Centre Universitaire Méditerranéen et au Palais des Expositions (La Baleine)
Voici les diverses zones concernées via les documents publiés par la Préfecture :

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Dispositifs de sécurisation
PORT LYMPIA

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'OCÉAN NICE 2025 FRANCE

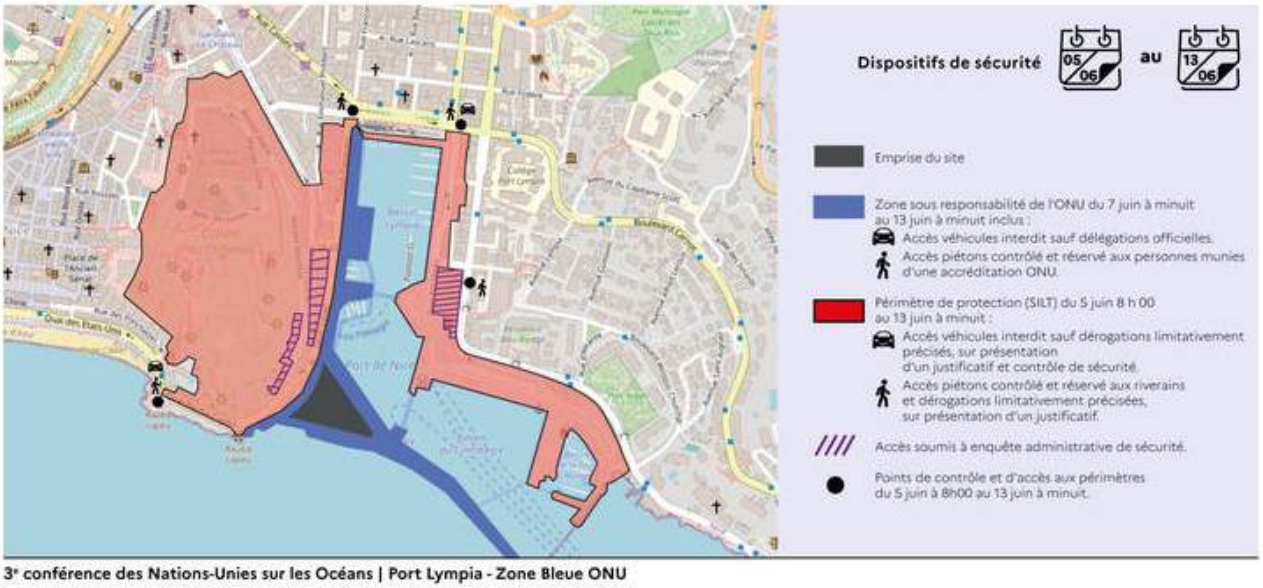

3e conférence des Nations-Unies sur les Océans | Port Lympia - Zone Bleue ONU

www.anqaev.fr

Dispositifs de sécurisation Palais des Expositions (La Baleine)

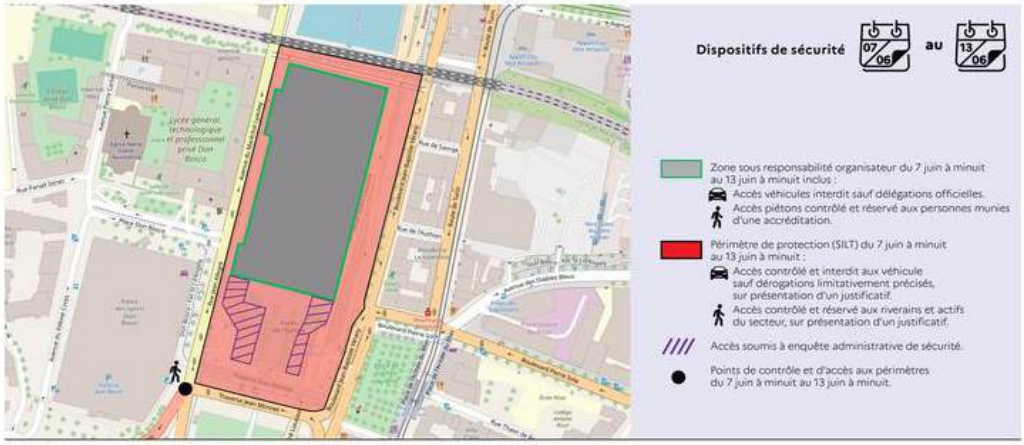

3e conférence des Nations-Unies sur les Océans | Palais des Expositions - « La Baleine »

Dispositifs de sécurisation CUM (Centre Universitaire Méditerranéen)

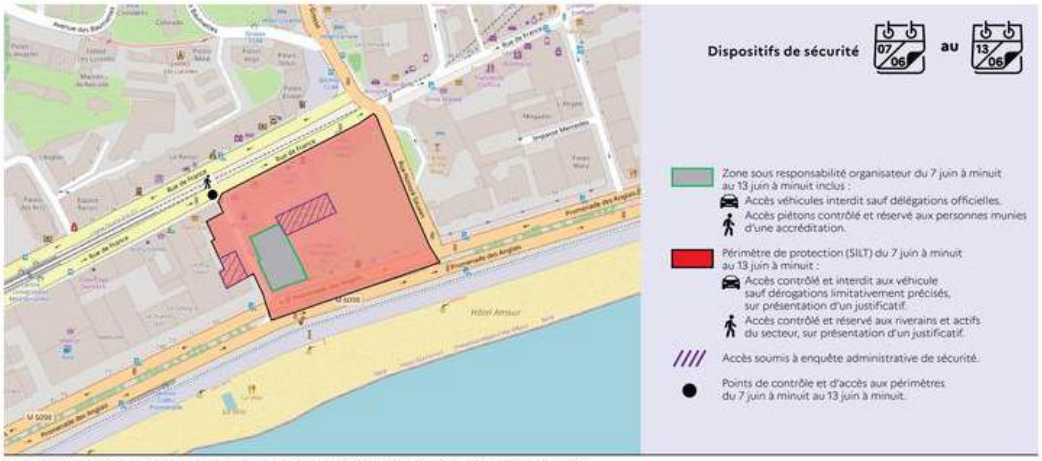

3e conférence des Nations-Unies sur les Océans | Centre universitaire méditerranée (CUM)

Le bureau de l'ANQAEV

Cotisation 2025 :

Nous remercions vivement les adhérents qui ont renouvelé leur cotisation pour 2025.

Rappel : le montant est de **25 €** pour la cotisation de base par adhérent et au-delà selon votre générosité … D'avance merci.

Nous vous rappelons de régulariser la cotisation 2025, à votre meilleure convenance.

- en ligne : **https://www.payassociation.fr/ANQAEV/Adhesion/Contribution**
- ou bien par **chèque à l'ordre de l'ANQAEV** à l'adresse ci-dessous :